

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 octobre 2026
dans la salle Zuber de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quinze octobre de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Marie ADAM, Alexandre DURRWELL, Philippe WOLFF, Sophie ACKER, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Miné SEYHAN, Jean-Noel TALABARDON, Benjamin PITOIZET, Cédric SCHRUTT, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (9) :

M. Patrick BOUTHERIN (procuration à Mme ACKER)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
Mme Zineb ABDELLAOUI MAÂNE
M. Eddie WAESELYNCK
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme ADAM)
Mme Norah ARKAM (procuration à Mme THOMAS)
M. Olivier BECHT (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Bilge BAYRAM (jusqu'au point n°6)
M. Simon MULLER (procuration à M. DURRWELL)

-o-O-o-

Point 6 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

article 65748 / fonction 031
Assemblée délibérante

- ASR Football - RIXHEIM..... 187,50 €
au titre des repas lors de la journée des jeunes du 29/08/2026

article 65748 / fonction 311
Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

- Archers du Cercle - RIXHEIM 400,00 €
au titre d'une animation de tir à l'arc lors des Médiévales des 19 et 20 septembre 2026.

article 65748/ fonction 338
Autres activités pour les jeunes

- UFCV - MULHOUSE 100,00 €
au titre de la prise en charge d'une formation BAFA 3 pour 1 stagiaire
(E B K)

article 65741 / fonction 70
Environnement

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Madame N M - RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur O S - RIXHEIM 100,00 €

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 20 octobre 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 20 OCT. 2026